



# AMI DES BÉBÉS

Site Internet :  
<http://amis-des-bebes.fr/>

Association loi 1901  
Reconnue d'Intérêt général

N° SIRET :  
531 703 668 00016  
Code APE : 9499 Z  
Organisme de formation  
Enregistré sous le N°  
72 33 08613 33  
auprès du Préfet  
de la région Aquitaine

VERSION JUIN 2014

## Déclaration de mise en route vers le label « Ami des bébés »

L'HÔPITAL / LA CLINIQUE  
PRÉCISER SI L'ENGAGEMENT CONCERNE ÉGALEMENT UN SERVICE DE NÉONATOLOGIE

AJOUTER COORDONNÉES COMPLÈTES, NOM ET ADRESSE MAIL DE LA PERSONNE CONTACT  
POUR LA MATERNITÉ & POUR LA NÉONATOLOGIE

Déclare se mettre en route vers le label « Ami des Bébéés », s'engage à favoriser l'accueil et l'accompagnement des nouveau-nés et de leur famille, et à soutenir l'allaitement maternel, en mettant en place les 12 recommandations de l'OMS et de l'UNICEF. Dès maintenant, l'établissement déclare respecter en totalité les recommandations suivantes (entourer) :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Cette déclaration a plusieurs objectifs :

- Formaliser l'engagement de l'établissement vers le label.
- Permettre à IHAB France de connaître les établissements engagés dans la démarche vers le label et favoriser entre eux les échanges d'expérience.
- Permettre à l'établissement d'être informé en priorité des formations et des outils de travail proposés par IHAB France et par les équipes déjà labellisées.

Déclaration signée le \_\_\_\_\_

Le Directeur  
de l'établissement

Le Chef de service  
de néonatalogie

Le Chef de service  
de maternité /  
Le Chef de Pôle

La cadre  
de maternité /  
La cadre de Pôle

La cadre de  
néonatalogie

Copie à envoyer à IHAB France  
Marie-Anne Delmas  
3bis allée de Gascogne  
78170 La-Celle-St-Cloud  
[administration@i-hab.fr](mailto:administration@i-hab.fr)

Nous acceptons que notre nom soit communiqué aux établissements ayant fait la même déclaration :

OUI  NON

La signature de cette déclaration a valeur d'adhésion à l'Association IHAB France. En tant que personne morale, il vous est demandé de verser une adhésion de trois cent euros par an. Vous soutiendrez moralement la démarche IHAB et, ayant une voix consultative, vous serez invité à assister à l'Assemblée Générale. Vous bénéficierez également d'un soutien téléphonique par un référent IHAB et d'un accès au forum du site internet.